

Image not found or type unknown



Porte plainte pour l'envoi de mail

Par **xxamm56**, le **09/05/2012** à **21:53**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir s'il est possible de porter plainte contre quelqu'un qui a envoyé des mails. Les mails ne comportent pas d'insulte ni de menace, mais ils informent sur une infidélité.
Est-il possible de porter plainte auprès de la police, pour retrouver la personne responsable et ensuite la poursuivre ?
Je vous remercie pour vos réponses.